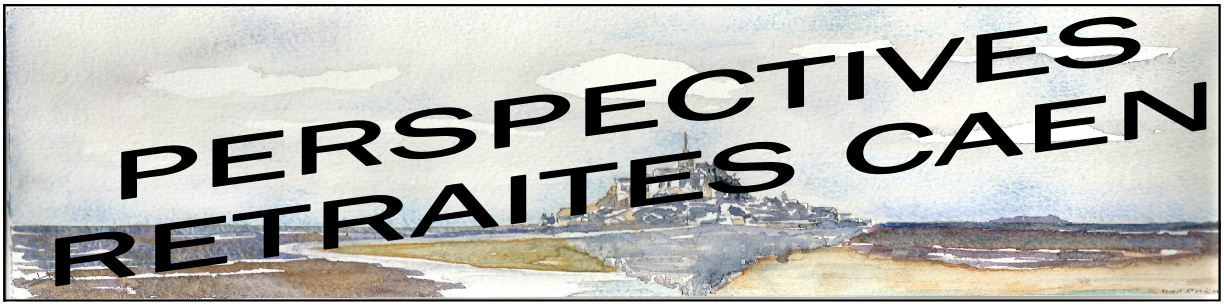

N° 8 Décembre 2013

Quand le patronat sourit,
c'est qu'il montre les dents...

J. CH. Risbec

SOMMAIRE

- Editorial
- Non au racisme
- Les cinq de Roanne
- Juvigny sous Andaine
- Argent détourné...
- Solidarité chaude...
- Vœux 2014

URSEN CGT
Section des Retraités
J. Delétraz P. Hanse
29 Avenue Charlotte Corday
14000 CAEN

TRESORIERS DES SDEN
SDEN CGT CALVADOS
Laurent Forestier
6 Impasse du Londel
14480 Le Fresne Camilly

SDEN CGT MANCHE
Isabelle Leroy
4 Le Clos Samson
50470 Tollevast

SDEN CGT ORNE
Isabelle Jarno
2 rue des Fauvettes
61600 Magny-le-Désert

EDITORIAL

NOUS N'EN AVONS PAS ENCORE PAS FINI……

Non malgré la défaite de la droite et l'arrivée au pouvoir de ce que certains appellent la « Gauche », nous n'en avons pas fini de prendre des coups et de continuer à « battre le pavé » !

Multiplication des plans sociaux, difficultés des PME, extension des prélèvements, fiscalisation de l'épargne, écotaxe, augmentation de la TVA, appauvrissement des petits salaires, non coup de pouce au Smic…..

Tout cela nous a obligé ces dernières semaines à provoqués des rassemblements, des manifestations qui ne sont pas toujours l'expression d'une solidarité ouvrière et encore moins l'agrégation des luttes pour le progrès social. Ce n'est pas « bonnet rouge et blanc bonnet ».

Les suppressions massives d'emplois suscitent légitimement la colère parmi les salariés et ils ont raison de se mobiliser avec la CGT.

Le Patronat dans toutes ses formes de représentations (du MEDEF à la FNSEA…) est à la manœuvre et tente de récupérer le mécontentement bien légitime des salariés à son profit, et ce mot a ici un double sens.

Le ras- le- bol fiscal, l'écotax donnent l'opportunité au Patronat de mener une bataille sans merci. Force est de constater que, pour l'instant, le Gouvernement répond plus facilement aux injonctions du MEDEF et consorts qu'à celles des salariés et retraités.

A n'en pas douter, nous sommes au cœur d'une bataille idéologique dont il nous faut prendre la mesure pour y répondre.

Les retraités ne sont pas en dehors de ce qui se joue actuellement, bien au contraire ! En effet, pour eux la facture est salée : après la taxe de 0,3 % consacrée injustement au financement de l'aide à l'autonomie (Voir par ailleurs le communiqué de l'UCR) et la sous indexation par rapport à l'inflation des retraites complémentaires, d'autres mesures viennent s'ajouter comme le gel des pensions et le report à six mois des revalorisations, ainsi que la fiscalisation des majorations de pensions pour trois enfants et plus à hauteur de 10 %.

Le Gouvernement vient de lancer l'idée d'une grande réforme fiscale. Nous verrons bien s'il s'agit d'une réelle volonté politique de modifier les choses, ou s'il s'agit d'une opération de communication sans lendemain. Dans un contexte où une démarche poujadiste anti-impôt prend de l'ampleur, la CGT s'est clairement exprimée pour une fiscalité plus juste et plus efficace, avec toujours l'idée d'en finir avec l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.

Dans ce domaine, le sentiment d'une injustice sociale domine chez les salariés et les retraités. Il y a de vrais batailles revendicatives à mener sur ces questions, sur le « coût du capital » et pour « une autre répartition des richesses » produites par le « travail ».

O. Jouchter (UCR) JD.

Blog de l'URSEN CGT Caen : http://cgt-educ-action-caen.over-blog.fr/

Non au racisme : déclaration de la CE de l'UCR

IGNOBLE !

Depuis plusieurs semaines, Madame Christiane Taubira, Garde des Sceaux, est victime d'une campagne raciste innommable. Des propos nauséabonds sont déversés, créant une atmosphère sordide. Il n'est as jusqu'au Haut Commissariat des Droits de l'Homme de l'ONU qui s'inquiète de cet avilissement de la démocratie dans le pays de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Certes la spirale du recul social a toujours été le terreau de l'extrême droite et du fascisme, mais rien, rien ne saurait justifier une telle campagne de haine, relayée complaisamment par certains médias. Elle n'est pas sans rappeler des périodes sombres de notre histoire.

La CGT-Retraités condamne de tels agissements. Attachée au progrès social, à la défense des libertés, à la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, contre toutes les tentatives de division des salariés et retraités, elle appelle ses adhérents et tous les retraités à s'unir pour lutter contre ce fléau.

Tout cela est trop concerté, depuis les manifestations contre le mariage pour tous, pour parler de dérapages. Il s'agit pour les auteurs, élus de droite et d'extrême droite de créer un climat de peur propice à toutes les manipulations de l'esprit.

Priver, par des amalgames nauséeux, des personnes de leur humanité, en raison de leur couleur de peau, leur dénier, au prétexte de faire de l'humour, leur appartenance à l'espèce humaine ne peut être toléré. C'est ce qui a justifié, il n'y a que quelques siècles dans notre pays, le recours à l'esclavagisme. C'est une insulte faite à toute la Nation.

Il est temps, grand temps de rappeler que le racisme n'est pas une opinion, mais un délit. Cette dérive n'a que trop duré. La gangrène gagne du terrain. Il faut que justice passe pour ces politiciens de droite et d'extrême droite et pour les journaux qui se prêtent à ce jeu pervers à des fins électoralistes.

Il est temps, grand temps pour tous les démocrates, les travailleurs, les retraités de se rassembler pour exiger que cessent de telles infamies.

Disons le haut et fort, unis et déterminés :

le racisme ne passera pas !

Montreuil le 20/11/2013

LES CINQ DE ROANNE RELAXES !

Le tribunal correctionnel de Roanne (Loire) vient de prononcer la relaxe des cinq militants de la CGT qui étaient poursuivis pour avoir refusé un prélèvement ADN. Plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées devant le palais de justice de Roanne au moment du délibéré. C'est une victoire pour toute la CGT mobilisée autour des cinq militants et engagée dans la défense des libertés d'actions syndicales et contre la criminalisation par le patronat des conflits sociaux.

A l'audience le 5 novembre, le parquet avait requis un mois de prison avec sursis à l'encontre de nos cinq camarades. Ce jour-là, une manifestation nationale pour la défense des libertés d'actions syndicales avait réuni plusieurs milliers de personnes à Roanne à l'appel de la CGT.
Reconnus coupables par la Cour d'Appel de Lyon de « dégradations en réunion », mais dispensés de peine, pour avoir inscrit des tags sur un mur en marge d'une manifestation contre la réforme des retraites en 2010, ils avaient cependant été convoqués par la police et la gendarmerie pour être inscrits au fichier national automatisé des empreintes génétiques écopant ainsi d'un nouveau procès.
Le tribunal de Roanne a estimé que le prélèvement ADN ne concernait que des personnes condamnées, alors que les prévenus dans ce cas avaient été dispensés de peine. Le parquet général n'aurait donc pas dû requérir ce prélèvement et la justice ne pouvait donc pas leur reprocher de l'avoir refusé, selon le jugement. Le tribunal a également considéré que les gardes à vue du mois de mai étaient irrégulières. C'est donc aussi une victoire qui pourrait faire jurisprudence.

REUNION DES RETRAITES

Les retraités de l'URSEN CGT Caen se sont réunis le 10 octobre 2013 à Juvigny sous Andaine (61).

Cette réunion voit la présence de 17 participants. Sont excusés : Delafontenelle, Duportail, Ichmoukametoff, Lecomte, Lenoir, Letourneur, Mina.

Sont présentes, par contre, nos camarades actives : Céline Leroy Trésorière Régionale, Isabelle Jarno Trésorière du SDEN 61. Absente excusée : Nathalie le Bihan, la nouvelle SG du SDEN 61.
Sylvie Julien et Jean Ruault seront nos dévoués secrétaires de séance.

La séance est ouverte par l'intervention de Jean Delétraz sur la situation sociale en France et à l'international.

Le débat s'ouvre après cette introduction. Cela occasionne pas moins de 27 interventions.

Sont évoqués :

- La énième réforme des retraites (Après Balladur, puis Fillon…maintenant c'est Ayrault), la mobilisation insuffisante, la montée de l'individualisme, la difficulté de la syndicalisation.
- La réforme Peillon sur les rythmes scolaires : désengagement de l'Etat sur les communes, (qui ont des ressources très différentes), remise en cause de la gratuité de l'Ecole.
- La formation professionnelle : tout pour l'apprentissage, lente dégradation de la FP publique : dévalorisation des diplômes, déqualification des élèves. Formation bientôt décentralisée parce que confiée aux Régions, (Objectif recherché par le MEDEF depuis toujours et obtenu aujourd'hui : adapter aux besoins des régions), décentralisation = déstructuration.

Pour nous, la bataille idéologique est de plus en plus nécessaire.

La situation de l'Académie est ensuite évoquée, car le sort réservé aux actifs ne quitte pas l'esprit des retraités : emplois du temps, gestion du personnel, fermeture de SEGPA, généralisation du CCF, problèmes de violence, souffrance au travail, heures supplémentaires, conditions de travail, manque d'Auxiliaires de Vie Scolaire, difficulté à mener une vie syndicale, autoritarisme de l'administration…

Un point est ensuite fait sur la trésorerie, la place du retraité élu, le syndiqué retraité/syndiqué à part entière, la remise en cause des mandats SNR.

La réunion se termine vers 12 h 15 pour rejoindre la table commune avec les conjoint(e)s.

L'après-midi, Michel Montembault le Gentil Organisateur de cette journée nous emmène visiter le site de la Tour de Bonvouloir. C'est un livre d'histoire ouvert ,et grâce à lui, nous savons tout, maintenant sur cet endroit qui nous était inconnu.
n
La prochaine réunion est fixée au jeudi 10 avril 2014, en principe dans le Calvados, à Vieux la Romaine.

Argent détourné…Retraités touchés !
La taxe de 0,3 % dite « Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Aide à l'Autonomie » (CASA), avait été conçue pour financer la future loi sur « l'adaptation de la société au vieillissement », promise pour 2014.
Rappelons que la CGT exige que tout financement pour l'autonomie soit assuré par la Sécurité Sociale.
En 2013, l'argent collectée n'a pas été utilisé pour répondre aux besoins d'aide à l'autonomie, mais pour réduire le déficit du Fond de Solidarité Vieillesse dont la vocation est de financer le minimum vieillesse et de prendre en charge les cotisations retraite des chômeurs !
La même opération est prévue en 2014 : 600 millions d'€uros. En outre, 2,5 milliards d'€uros auraient été détournés depuis la suppression d'un jour de congé (lundi de Pentecôte) pour aider à l'autonomie.
Cela renforce les revendications de la CGT pour un financement dans le cadre de la Sécurité sociale, et justifie pleinement sa campagne revendicative demandant l'arrêt des ponction et la revalorisation du pouvoir d'achat des retraités !

Un article « anodin » , comme il est possible d'en lire dans votre presse locale.
Ici , en l'occurrence, il s'agit d'un journal qui revendique sa première place comme quotidien régional au plus fort tirage en France.

Point de vue par Jacques Le Goff (*)

Solidarité chaude, solidarité froide

Quelque chose d'assez nouveau est en train d'émerger sur le terrain de la solidarité. Le changement est discret, mais suffisamment établi pour mériter attention. En toile de fond : le net regain de ce qu'on peut appeler les « solidarités chaudes », vécues dans la proximité, par opposition aux « solidarités froides », impersonnelles (impôt, Sécurité sociale, assurances) dont l'étoile pâlit, sans mise en cause de leur légitimité, mais dans l'oubli du « Tous pour un » qui les fonde.

C'était précisément pour refroidir les conflits portés à incandescence par un trop-plein d'injustices qu'à la fin XIXe siècle, l'État providence substitua à la charité réputée « chaude », avec ses limites connues, une philosophie à visée correctrice et égalitaire.

Aujourd'hui, à l'inverse, se multiplient les initiatives visant à réactiver cette solidarité de proximité, parfois par conviction et souvent par intérêt bien compris, comme ce fut le cas au démarrage des sociétés de secours mutuel et du syndicalisme. Le projet de loi sur l'Économie sociale et solidaire, en discussion au Parlement, est révélateur de ce souhait de voir s'élargir à l'ensemble de l'économie un nouveau type de rapport à la propriété, dans un esprit de coopération au service de la compétition.

Le secteur est en pointe : 23 % des nouveaux emplois l'an dernier, contre 7 % pour l'économie traditionnelle. Il incarne une autre façon de faire de l'économie, en accordant autant d'attention aux producteurs et acteurs qu'au produit.

Laquelle privilégier ?

Mais c'est dans le plus ordinaire des jours que ces pratiques solidaires prennent corps. On redécouvre la solidarité de palier ou de quartier, faite d'attention, de partage du temps et d'une part de l'existence. On entend de plus en plus parler de réunions conviviales entre voisins, de portes qui s'ouvrent à des échanges parfois miniatures mais d'une haute portée humaine.

Cette solidarité s'élargit en direction des producteurs locaux, par exemple dans le cadre des Amap (Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne), ou bien par le covoiturage, en plein essor, sans parler des services de proximité assurés par des associations intermédiaires ou des entreprises d'insertion. Sans oublier les Systèmes d'échanges locaux (Sel), les si nombreuses associations en charge du recyclage des vêtements, des jeux, du matériel ménager... ou encore les Cafés de l'entr'aide.

La solidarité de proximité répond non moins efficacement aux besoins de financement en dehors des circuits bancaires, bien qu'assez souvent en lien avec eux. Tout le monde connaît la finance solidaire de la Grameen Bank, la « banque du village » et son microcrédit créés par Yunus au Bangladesh. Mais chez nous aussi, se répandent des pratiques de ce type (20 000 microcrédits en 2012).

Sur le même terrain de l'aide financière, le *crowdfunding* draine, sous une forme proche de la souscription ou de la tontine, des sommes parfois considérables pour la réalisation d'un disque, d'un film... Des sites mettent en contact des demandeurs de crédit et des épargnants en vue d'opérations à un taux nettement inférieur à celui du marché...

« Froide » ou « chaude », quelle solidarité privilégier ? Les deux, bien sûr, en évitant le pire : le tiède...

(*) Professeur de droit social émérite, université de Brest.

Une première réaction :

Bien évidemment la presse n'est pas seule dans ce concert d'informations troublantes.
Les grands média, radios et TV, sont aussi vecteurs de tels propos. Dans une période où l'on nous rabat les oreilles d'une crise inéluctable, d'efforts et de sacrifices à consentir pour la traverser, ce discours marque les esprits. A l'approche des fêtes, c'est l'occasion de débordements d'actions caritatives.

Pour cela, l'imagination est sans limites : la solidarité chaude, la plus humaine, parait-il, est un élan du cœur et de générosité pour celui qui donne, celui qui reçoit n'a qu'à s'incliner et dire merci.
C'est le « A vot' bon cœur, messieurs dames » généralisé ! On n'est pas loin de la mendicité.

A l'opposé, il y aurait une solidarité froide. Une solidarité, d'administration, de bureaucratie, dénuée de sentiment et impersonnelle. Les droits fondamentaux, la couverture sociale seraient pénalisants pour une économie libérale...

Maintenant : ***A VOS PLUMES ...***

VOS

SECRETAIRES PREFERES

VOUS SOUHAITENTDE BONNES FETES

ET

UNE BONNE ANNEE DE LUTTES

2014